

AVIS DE COURSE TROPHÉE JL BONNAFOUS

CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN
5C- 31 OCTOBRE 2021
RIVIERE DORDOGNE

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1,5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront envoyées par mail aux clubs de l'Estuaire, samedi 18 octobre 2021
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au Club du CN Loubesien
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.cnl33.fr.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à minimum côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux [du système à handicap: *Osiris Habitable* avec un coefficient minimum de coefficient 6 de rating net.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4

INSCRIPTION

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [<andree.buchmann.cnl8@orange.fr>](mailto:andree.buchmann.cnl8@orange.fr) avant le **<29 octobre 2021 >..**

4.7

Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : sous réserve de places disponibles.

4.8

Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent sur le nombre de places disponibles:

5

DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : NEANT

PUBLICITE

6

6.1

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice..

6.2

L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

PROGRAMME

8

8.1

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>Dimanche 31 octobre 2021</i>	<i>8 H 30</i>	<i>9 H</i>

8.2

Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Possibilité de contrôle jauge et équipement à tout moment le jour de la régate.

8.3

Jour de course et Nombre de courses

Date	<classe>	<Nombre de Course>
<i>Dimanche 31 Octobre</i>	<i>A,B,C,D,R</i>	<i>1 à 2 Courses</i>

BATEAUX HABITABLES

FLOTTES	GROUPES	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B, et R	6 à 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C,D et R	13,5 à 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D et R	20,5 à 33

8.4 Horaire des marées :

Date	Port	Basse Mer	Pleine Mer
31/10/21 Coef : 38 - 45	CAVERNES (base BORDEAUX)	10 H 33 23 H 07	03 H 04 15 H 43

8.5

L'heure du signal d'avertissement.

Date	Signal d'Attention
Dimanche 31 Octobre 2021	10 H

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après <18 Heures>.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.2 L'Annexe à l'AC fournit une carte des zones de course

12 **LES PARCOURS** : Le parcours à effectuer sera le suivant : <rivière dordogne

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ** : La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant :

14.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de deux courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2021].

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Le bateau accompagnateur sera le bateau jury.

17 EMBLEMENTS

Les bateaux doivent rester si possible à la place qui leur a été attribuée.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Le bateau ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués: le Dimanche 31 Octobre 2021 en fin de régata devant le club house du CNL.

22

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Vous pouvez contacter :

Pour le club nautique loubésien : Jean VACHER 06 62 87 31 91 j.vacher@orange.fr

Pour les inscriptions et les licences journées

avec présentation d'un certification d'aptitude à pratiquer de la voile en compétition : andree.buchmann.cnl8@orange.fr – tel 06 73 46 40 44.

ANNEXE ZONE DE COURSE